

“ Je ne mets point ici ma qualité de grand chantre, parce que M. le Cardinal pourrait s'imaginer que c'est un objet considérable et qui serait lui seul suffisant pour me faire vivre en France. Je prends seulement la qualité d'agent du Chapitre et du Clergé, parce que je rends service à l'un et à l'autre.”

Les chanoines de Québec ne jugèrent pas à propos d'écrire au cardinal de Fleury la lettre demandée par M. De L'Orme. Ils auraient bien aimé avoir une abbaye “ qui fût affectée à la qualité d'agent du Chapitre, mais il faudrait que cette abbaye fût unie au Chapitre. C'est à peu près ce que nous avons demandé, il y a trois ans. Nous demandâmes, lorsqu'on augmenta la prébende du doyen, que l'on donnât quelque bénéfice qui pût faire la mense du doyen et du chantre, attendu le peu de revenu que nous avons, et vous savez que cela nous fut absolument refusé. Il en serait de même maintenant si nous demandions un semblable fonds pour l'agent. Il vaut mieux prendre patience et attendre un temps plus convenable. M^{sr} l'Evêque qui passe en France pourra plus aisément, étant sur les lieux, et ayant l'oreille du ministre, s'employer pour vous et obtenir pour vous ce que vous demandez. Nous vous prions de lui marquer de notre part et en notre nom pendant tout le temps de son séjour en France le profond respect que nous avons pour Sa Grandeur et notre sincère attachement pour sa personne..... La prébende canoniale a été pour cette année 712 frs. La vôtre par conséquent de 812.”

Le 1^{er} mai 1736, M. De L'Orme écrit au Chapitre : “ Vous apprendrez la mort du cher M. de Brisacier, âgé de 94 ans, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, dont le mérite et la réputation ne sont pas inconnus au Canada où il a fait du bien tant qu'il a vécu. J'espère que vous ne l'oublierez pas dans vos saints sacrifices. C'est M. l'abbé de Combe qui est supérieur à sa place.”